

## COMMUNE DE CONCOULES

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 14 heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 28 mars 2023, affichée le 28 mars 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

**Objet : Délibération n° 20230403 05**  
**Budget principal**  
**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022**

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 767 262,27 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>			
Excédent de l'exercice	(A)	+	95 009,19 €
Excédents antérieurs reportés	(B)	+	672 253,08 €
<b>Excédent à affecter (hors restes à réaliser)</b>	<b>(C=A+B)</b>	<b>+</b>	<b>767 262,27 €</b>
<b>Besoin de financement</b>			
Solde d'exécution d'investissement : Dépense 001	(D)	-	24 632,04 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	(E)	-	39 813,94 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>(F=D+E)</b>	<b>-</b>	<b>64 445,98 €</b>
<b>Affectation</b>			
	<b>(C=G+H)</b>		<b>767 262,27 €</b>
<b>1) Affectation en réserves recette 1068 en investissement</b>	(G)		<b>64 445,98 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement recette 002</b>	(H)		<b>702 816,29 €</b>

G = au minimum, couverture du besoin de financement F  
Résultat du vote :    Voix contre : 0    Abstention : 0

Voix pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.  
Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

  
